



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
4 DÉCEMBRE 2012**

<u>PRÉSENTS</u> :	Mme	I. GIANNATTASIO, Présidente
	Mme	C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire
	Mmes	M. CALAME, T. MARET et A.-M. PUTTON
	MM.	C. BRUHIN, R. HUGON, P. MEYLAN et B. SCHOPFER
	M.	R. GUNTER, Maire
<u>EXCUSÉS</u> :	M.	X. BEUCHAT
	M.	P. BOUVIER
	Mme	V. MORON
	M.	R. BONO
<u>ABSENT</u> :	M.	B. VIRET

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 19h05.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2012

Moyennant une rectification de **M. Hugon** en page 5, le procès-verbal est approuvé par 7 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente communique de façon officielle que Mme Mireille Gossauer a donné sa démission avec effet immédiat et informe que conformément à la procédure, ce courrier a été envoyé le même jour au service des votations et élections par le secrétariat de la Mairie, soit le 22 novembre dernier.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) STEP (station d'épuration)

M. Gunter informe le Conseil municipal qu'un recours a été déposé le 23 novembre 2012 puisque la demande de joindre un avenant à l'autorisation de construire a été rejetée. Il sera bien évidemment retiré si les SIG et Chancy devaient signer une convention.

Mme Calame précise que le refus d'adjoindre l'avenant à l'autorisation est motivé par une raison de forme et non pas de fond. C'est pourquoi il a été nécessaire d'agir selon la procédure pour que la forme adaptée de notre demande puisse être agréée. En effet, les services concernés de l'Etat

de Genève ne peuvent accepter la forme conditionnelle et négative du préavis de la Commune pour un avenant.

Mme Herzig Davidovic demande si les travaux ont commencé.

M. Gunter répond que les travaux du collecteur ont débuté mais pas la construction du bâtiment de la STEP.

M. Gunter explique toutefois que les SIG sont disposés à aller dans le sens de la Commune. Il ne s'agit-là que d'avoir un document formel (convention) sur lequel se baser en cas de litige.

b) Coopérative Insula Champlong

M. Gunter revient sur la demande de la Commune de faire partie de la Coopérative Insula. Sans nouvelle de la part de la Coopérative, il a appelé Me Reich, Président de la Coopérative, qui lui a confirmé que la Commune était la bienvenue.

M. Gunter informe que l'attribution des logements a pris du retard, l'Office du Logement devant se déterminer préalablement sur le choix des appartements représentant les 20% LUP qu'il attribuera directement.

M. Gunter précise encore que la Commune sera prioritaire sur le choix des appartements dans lesquels elle a acquis les parts sociales. Le choix s'était porté sur des 3 et 6 pièces dans l'immeuble C, reste à déterminer les étages.

4. PROJET DE DÉLIBÉRATION

a) Proposition relative à l'extension de la déchetterie du chemin des Raclerets, sur la commune de Chancy

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

M. Gunter donne quelques explications complémentaires sur le lieu de l'extension de la déchetterie, conformément au plan distribué. Il s'agit d'ajouter une rangée de 5 containers enterrés (+ 1 de réserve) en vue de l'arrivée des futurs habitants du Cœur du Village et du chemin des Raclerets (étape 2). Le choix de l'emplacement a semblé évident compte tenu de l'existence de la déchetterie.

Au niveau des coûts, il est indiqué une somme estimative, qui devrait être supérieure à la réalité. Cette extension sera financée en partie par la Commune, mais également par les futurs propriétaires des constructions à venir. Il est aussi possible que la Commune puisse demander une prise en charge partielle par la taxe d'équipement, notamment pour le revêtement du sol.

Mme Putton précise que le container papier est régulièrement plein. Elle pense qu'il est en effet judicieux de bétonner la partie en terre qui sert actuellement de décharge sauvage. Elle demande également s'il est prévu d'ajouter des containers pour la récupération des capsules ou des piles, inexistantes dans ce point de récupération.

M. Gunter lui répond que pour l'instant il n'est prévu que des containers de déchets usuels. Cela n'est toutefois pas définitif. Il déplore également le manque de respect de certains utilisateurs se permettant de jeter tout et n'importe quoi n'importe où.

M. Meylan pense qu'il serait bon de trouver une solution afin que personne ne puisse déposer des objets non désirés dans les recoins des déchetteries. Il suggère de trouver une astuce (décor) afin

de décourager les personnes non respectueuses. Peut-être qu'en ajoutant des containers verts, cela rendrait ces recoins inaccessibles.

Mme Calame suggère de faciliter la récolte des piles et objets contenant du mercure. Elle pense qu'afficher les règles d'usage des déchetteries pourrait réduire les entrepôts sauvages.

M. Hugon n'a pas bien saisi la répartition des coûts et demande quelques précisions.

M. Gunter informe que les promoteurs des Raclerets (villas qui se terminent) ont déjà versé leur part. Théoriquement l'ajout de containers correspond au nombre d'habitants censés utiliser cette déchetterie. Donc un container sera payé par les promoteurs de la construction du Cœur du Village et 3 par ceux de la seconde partie du chantier des Raclerets faisant l'objet d'un nouveau PLQ.

M. Hugon demande comment sera traitée l'éventuelle subvention.

M. Gunter précise qu'effectivement elle sera déduite du coût final à la charge de la Commune et amènera donc des annuités d'amortissement plus faibles.

Il ajoute que la solution idéale n'existant pas, il faut continuer à sensibiliser la population à la propreté des déchetteries. C'est un souci récurrent dans la plupart des communes où il y a du passage.

De l'avis général, un endroit plus joli pourrait donner envie aux usagers de mieux le respecter.

Mme Calame propose que la prochaine journée de propreté soit axée sur l'embellissement des déchetteries et envisage un concours d'idées.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

Mme Maret informe que la séance du mois dernier avec les jeunes lui a paru constructive. Elle trouve que les jeunes ont passablement de projets et d'idées multi générationnelles, notamment la création d'une association et d'un terrain pour la pétanque.

Cette information a d'ores et déjà été transmise à la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie afin qu'elle soit intégrée dans le projet de réaménagement du centre du village.

b) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

Mme Calame relaie la demande de la commission qui souhaite créer une commission ad hoc de suivi des travaux pour l'immeuble LUP Bellegarde / Courtes. Elle précise qu'il s'agit d'une commission nécessitant une disponibilité conséquente puisque les rendez-vous de chantier sont prévus une fois par semaine.

M. Gunter précise que **M. Beuchat** l'a informé qu'il ne pourra en assumer la charge compte tenu des projets déjà en cours mais qu'il peut lui-même représenter l'Exécutif pour ce dossier. Il pense que **M. Meylan**, professionnel dans ce domaine, pourrait être la personne de référence dans le suivi de ce chantier, pour autant que cela lui soit possible.

M. Meylan propose que cette commission gère l'ouvrage et également la continuité, à savoir faire des propositions sur le mode de gestion de l'immeuble (création d'une fondation, régie ...).

Mme Calame souligne l'importance de la vérification des documents ainsi que l'exécution de ce qui est prévu. Elle souhaite vivement que **M. Meylan** se porte volontaire pour être le responsable de cette commission. Elle souhaite que l'Exécutif rencontre **M. Meylan** afin de fixer les attributions exactes de ladite commission.

M. Gunter précise qu'une commission ad hoc est créée pour un sujet bien précis et limitée dans le temps. Pour le sujet en question, **M. Meylan** (ou son remplaçant en cas d'indisponibilité) se rendrait au rendez-vous de chantier et ferait son rapport à la commission.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur la création de la commission ad hoc pour le bâtiment LUP Bellegarde 21, 23, 25, composée de la manière suivante : Mmes C. Herzig Davidovic, A.-M. Putton, M. Calame, T. Maret et M. P. Meylan.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

c) Viabilité hivernale

M. Schopfer demande qui décide du salage et du passage de la lame sur les routes communales.

M. Gunter lui répond que nous avons un piquet de permanence organisé entre les deux employés communaux. Ils sont informés directement par la voirie cantonale en cas de neige ou de pluie verglassante. Pour le reste, il s'agit de bon sens, et le salage est fait avec modération.

Mme la Présidente lève la séance à 20h20.



La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio



La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Joëlle Noverraz